Extrait de registre des délibérations
République Française

Conseil Municipal
Séance publique du 06/10/14

Délibération n° 2014/6
Subvention complémentaire association Bizarre !.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 49
Nombre de conseillers municipaux présents : 44

Date de la convocation : 30/09/14
Compte rendu affiché le 08/10/14

Transmis en préfecture le
RAP_ENVOIPREF

Présidente : Mme Michèle PICARD

Secrétaire : Mme Marie DELORME

Elu(e)s :

Présent(e)s : Mme Michèle PICARD, Mme Yolande PEYTAVIN, M. Pierre-Alain MILLET, Mme Saliha PRUDHOMME-LATOUR, M. Idir BOUMERTIT, Mme Andrée LOSCOS, M. Djilannie BEN MABROUK, Mme Véronique CALLUT, M. Bayrem BRAIKI, Mme Véronique FORESTIER, M. Georges BOTTEX, Mme Danièle GICQUEL, M. Thierry VIGNAUD, Mme Valérie TALBI, M. Jean-Maurice GAUTIN, M. Abdelhak FADLY, Mme Amina AHAMADA MADI, M. Hamdiatou NDIAYE, Mme Geneviève SOUDAN, Mme Paula ALCARAZ, M. Gilles ROUSTAN, M. Pierre MATEO, Mme Marie-Christine BURRICAND, M. Serge TRUSCELLO, M. Jean-Louis PIEDECAUSA, M. Nacer KHAMLA, M. Mustafa GUVERCIN, M. Saïd ALLEG, Mme Sophia BRIKH, Mme Souad OUASMI, M. Aurélien SCANDOLARA, Mme Loan NGUYEN, Mme Marie DELORME, Mme Patricia BOGEY, M. Yves DI MAGGIO, M. Mustapha GHOUILA, M. Christophe GIRARD, M. Nasser DJAIDJA, M. Pascal DUREAU, Mme Sandrine PICOT, M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Nadia CHIKH, M. Yvan BENEDETTI, Mme Anne-Françoise RIAS

Absent(e)s :

Excusé(e)s :

Dépôt de pouvoir : Mme Régia ABABSA a donné pouvoir à M. Idir BOUMERTIT, Mme Yvonne LYON a donné pouvoir à M. Christophe GIRARD, Monsieur Frédéric PASSOT a donné pouvoir à Mme Patricia BOGEY, M. Bernard RIVALTA a donné pouvoir à M. Lotfi BEN KHELIFA, Mme Estelle GAGON a donné pouvoir à M. Yvan BENEDETTI

Rapport n° 6
Subvention complémentaire association Bizarre !
Direction des Affaires Culturelles

Mesdames, Messieurs,

L'association Bizarre ! accompagne et développe les musiques actuelles et les cultures urbaines sur le territoire de la Ville. Elle mène de nombreuses actions : accompagnement de groupes en développement, résidences d'artistes et travail de médiation culturelle en direction des habitants. Son activité va se développer dès l'automne 2014 et toute l'année 2015 avec l'ouverture d'un nouveau lieu de diffusion à l'automne 2015. Celui-ci sera constitué d'une salle de concerts, d'un espace de travail et de studios de répétition et d'enregistrement (délibération n°2014/10 sur la création d'un équipement culturel, Conseil municipal du 27/01/2014). Le travail de l'association est reconnu au niveau de l'agglomération et même au-delà de la région lyonnaise, puisque certains groupes accompagnés par Bizarre ! ont été repérés dans les réseaux des musiques actuelles et se sont produits notamment au Printemps de Bourges. Bizarre ! organise également sa rentrée début octobre à l'Amphi Opéra de Lyon dans le cadre d'un partenariat, ce qui lui permet de faire reconnaitre les esthétiques qu'elle diffuse et son professionnalisme dans l'agglomération. L'association bénéficie de financements de l'Etat, de la Région et du Département. Un projet de conventionnement de ce nouveau lieu par l'Etat est également à l'étude.

L'association Bizarre ! mène un travail important et diversifié sur le territoire vénissian autour de la découverte des cultures urbaines : des résidences d'artistes ont lieu pendant les vacances scolaires (soit 7 groupes concernés par an) ; un accompagnement de groupes de musique locaux pour la répétition est mis en place de manière continu au Cadran ; un travail en direction des habitants est conduit : interventions dans les écoles, travail avec les EPJ et actions dans le cadre des quartiers en politique de la Ville. L'association est un partenaire actif de la Ville puisqu'elle participe aux Fêtes escales (programmation de groupes accompagnés), à la fête de la musique (repérage de groupes) et au festival Essenti'elles (intervention et valorisation de groupes de musique féminins).

L'association Bizarre ! poursuit et renforce à l'automne 2014 le développement de son activité sur le territoire vénissian. Elle va en effet mettre en place un projet nommé « Mosaïque urbaine » composé d'interventions d'artistes professionnels autour du graph et de l'art urbain dans l'espace public et d'un travail de médiation culturelle avec la participation de groupes de jeunes, d'enfants et d'habitants à ce projet (ateliers, rencontres avec les artistes notamment).
Afin d'accompagner le développement continu des activités de l'association sur le territoire vénissian, il est proposé une subvention complémentaire de 12 000 € au titre de l'année 2014.

Le Conseil Municipal,
Le rapport de Madame Le Maire, entendu,
Vu l'avis du Bureau municipal du 29/09/14,
Après en avoir délibéré,
A la majorité,
décide de :

- approuver l'attribution d'une subvention complémentaire de 12 000 euros à l'association Bizarre !
- dire que la dépense sera imputée au compte 6574 "subventions aux associations et autres personnes de droit privé", à la fonction 33 "action culturelle".

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour expédition certifiée conforme

Pour le Maire,
La Première Adjointe
Yolande PEYTAVIN